

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Fwd: Carrière

Date : Fri, 1 Oct 2021 18:41:24 +0200 (CEST)

De :

Répondre à :

Pour : pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr

Madame, Monsieur,

au nom de la sécurité, de l'environnement et de la défense du patrimoine nous nous opposons fermement à la réouverture de la carrière de l'Orchère.

Le trajet via la D17 retenu par la MEAC n'est pas défendable car il s'avère particulièrement dangereux en deux endroits :

A l'endroit dit de la Providence, à l'intersection de la D17 et D921 la visibilité est très restreinte (les deux photos ne permettent pas le doute) : en venant de Chaudefonds il faut s'avancer sur le croisement pour voir arriver les véhicules en provenance de St Lambert et parfois même jusqu'au milieu du croisement si un véhicule est stationné devant la maison qui est à l'angle de ce carrefour. Un tombereau de 32t rempli de pierres et lancé à 90 km/h ne pourra pas éviter la collision.

La chose est vraie aussi mais dans une moindre mesure cependant pour les véhicules venant de la Blinière.

Faudra-t-il alors créer un rond-point pour sécuriser ce passage ? (apparemment impossible selon la configuration des lieux) ou plus pratiquement limiter la vitesse à 30 km/h aux abords de ce croisement dangereux ?

Mais surtout le trajet présente une portion de route de 7 km très étroite et sinueuse qui passe par un pont surplombant une voie ferrée où il est extrêmement difficile pour deux véhicules légers de se croiser et impossible si l'un des deux (voire les deux) est un véhicule de 32t. Nul besoin d'études poussées pour affirmer la dangerosité de ce tronçon, il s'agit de simple observation et de bon sens et surtout d'expérience personnelle pour avoir emprunté ce trajet à quelques reprises.

Selon la MEAC l'aménagement nécessaire de ce tronçon relèverait du département.

Est-ce à nous, les contribuables, de financer ces travaux d'aménagement indispensables à la mise en sécurité de ce passage alors que nous ne voulons pas de la carrière ?

Enfin, outre les nuisances engendrées par l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert : bruits divers et variés, poussière... le pompage du plan d'eau de la carrière pose aussi question. Il n'a pas été

démontré par la MEAC et son armée d'experts que l'activité de la carrière n'a pas eu de conséquence sur l'assèchement de la source de La Madeleine à l'été 2015.

Cette source "d'eau chaude" qui peut paraître insignifiante aux yeux de certains a une grande valeur aux yeux des habitants de Chaudefonds.

C'est l'identité de notre village pour nous les Califontains !

Elle fait partie du patrimoine de la région et doit être protégée

Vous remerciant pour votre attention.